

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N°96-012 du 1er Juillet 1996

portant autorisation de ratification  
de la Convention Internationale sur  
la Lutte contre la désertification  
dans les pays gravement touchés par  
la sécheresse et/ou la désertification,  
en particulier en Afrique, signée à  
Paris le 15 Octobre 1994.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Jeudi 27 Juin 1996,


Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de la Convention Internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, signée à Paris le 15 Octobre 1994.

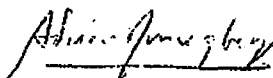
Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 1er Juillet 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre du Développement  
Rural,

Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Habitat et de l'Urbanisme,

Jérôme SACCA KINA

Sahidou DANGO-NADEY

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération,

Pierre OSHO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MAEC 4 MDR 4  
MEHU 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-